



Solvants au Travail

Guide pour travailler en sécurité
avec les solvants.



Responsible Care

Qu'est-ce qu'un solvant ?

De nombreux produits chimiques utilisés pour dissoudre ou diluer d'autres produits ou matériaux sont appelés 'solvants'. Les solvants industriels sont souvent des mélanges de plusieurs composés. Il existe de nombreuses appellations commerciales.

Dans quels secteurs sont-ils utilisés ?

Si vous travaillez dans un des secteurs mentionnés ci-dessous, vous pouvez être exposé à des solvants :

- Bâtiment
- Chimie
- Imprimerie
- Industrie textile
- Travail des métaux
- Nettoyage à sec
- Fabrication de chaussures
- Fabrication de peintures, encres et adhésifs
- Industrie agroalimentaire
- Industrie pharmaceutique
- Fabrication de plastique et de caoutchouc
- Traitement du bois

Les solvants entrent aussi dans la composition de nombreux produits :

- Produits de nettoyage et de dégraissage
- Décapants de peinture
- Peintures et vernis
- Adhésifs
- Encres et dissolvants
- Produits de protection des plantes
- Cosmétiques

Quels peuvent être les effets des solvants sur ma santé ?

Les solvants peuvent avoir des effets divers sur la santé. Les effets à court terme sont les suivants :

- Irritation des yeux, des voies respiratoires et de la peau
- Maux de tête
- Vertige
- Nausée
- Confusion mentale.

L'inhalation de vapeurs de solvants peut réduire le niveau de vigilance et peut causer des maux de tête et des vertiges. Ces effets peuvent augmenter les risques d'accident. Certaines vapeurs de solvants peuvent causer une sensation de sécheresse ou d'irritation des yeux, du nez et de la gorge. L'exposition à de très fortes concentrations de solvants peut entraîner une perte de connaissance. Par ailleurs, l'exposition à de très fortes concentrations pendant plusieurs années pourrait causer des modifications du comportement, affectant l'humeur et la mémoire. Le contact répété de solvants avec la peau peut entraîner crevasses et sécheresse.

QUELLES PRÉCAUTIONS DOIS-JE PRENDRE ?

- Plus vous connaissez les solvants et les précautions à prendre, plus vous serez en sécurité. L'information et la formation sont donc très importantes.
- Assurez-vous d'obtenir de votre employeur les informations relatives aux dangers des solvants que vous utilisez, les précautions à prendre dans vos conditions d'utilisation et les procédures à suivre en cas d'urgence.
- Lisez la fiche de données de sécurité, l'étiquette sur l'emballage et respectez les conseils mentionnés. Si vous avez besoin d'explications, demandez-les à votre employeur.
- Demandez-lui si des produits sans solvants ou contenant des solvants moins dangereux peuvent être utilisés.

CONTRÔLE DES VAPEURS:

- Utilisez les équipements de ventilation installés par votre employeur pour éliminer les vapeurs de votre zone de travail.
- Informez votre employeur de toute déficience du système de ventilation ou des équipements de protection.
- Portez les équipements de protection respiratoire fournis par votre employeur. Conservez-les dans un lieu propre pour les garder aptes à l'utilisation.
- Utilisez la ventilation naturelle, quand elle convient, en ouvrant portes et fenêtres.
- Évitez l'évaporation inutile de solvants en utilisant la quantité minimum nécessaire à la tâche, en fermant les récipients et en utilisant des récipients scellés pour les déchets contaminés par des solvants.
- Ne laissez pas traîner de chiffons imbibés de solvants.

CONTACT AVEC LA PEAU:

- Évitez le contact avec les solvants et les produits qui en contiennent en portant un équipement de protection approprié (gants, blouse, combinaison, masque facial...).
- N'utilisez pas de solvants pour ôter de la peau des traces de peinture, graisse etc..

AUTRES PRÉCAUTIONS:

- Abstenez-vous de manger, boire ou fumer dans les zones où des solvants sont utilisés.
- Lavez-vous abondamment après toute manipulation de solvants avant de manger, de boire ou de fumer
- Veillez au risque d'incendie et d'explosion, en évitant de souder, fumer, provoquer des étincelles ou utiliser une flamme dans les zones contenant des vapeurs de solvants.

TRAVAIL DANS UN ESPACE CONFINÉ

Votre employeur devra avoir vérifié si le travail en espace confiné peut être évité. Si cela est inévitable, des procédures de travail spécifiques ainsi que des mesures de secours particulières doivent être mises en place. Dans un espace confiné comme une citerne, une petite pièce, un véhicule... les vapeurs de solvants peuvent difficilement se dissiper et peuvent atteindre rapidement des concentrations dangereuses, voire mortelles. L'accumulation des vapeurs et des gaz peut être toxique, explosive ou inflammable.

COMMENT LES SOLVANTS PEUVENT-ILS PÉNÉTRER DANS MON CORPS ?

- 1** *Par inhalation,*
si vous respirez les vapeurs.
- 2** *Par ingestion,*
si vous avalez des solvants liquides.
- 3** *Par absorption cutanée,*
si les solvants sont en contact avec votre peau et sont absorbés.

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE PENSE QUE MA SANTÉ EST ATTEINTE ?

Si vous pensez que votre santé est atteinte suite à une exposition aux solvants, ou si vous pensez que les précautions appropriées ne sont pas prises, parlez-en à votre responsable, à la personne en charge de la sécurité ou au médecin du travail. Montrez-lui cette brochure.

RECOMMANDATIONS

Ne pas utiliser de produits contenant des solvants si la zone n'est pas suffisamment ventilée et, si nécessaire, utilisez une protection respiratoire adéquate.

Ne pas pénétrer dans un espace confiné pouvant contenir des vapeurs de solvants à moins qu'une ventilation adéquate soit en place et que votre employeur se soit assuré de la qualité de l'atmosphère, ou que d'autres précautions aient été prises.

L'EMPLOYEUR DOIT:

- Évaluer les risques pour la santé des employés utilisant des solvants et les précautions nécessaires pour la protéger.
- Mettre en place des mesures pour éviter l'exposition aux solvants ou, si ce n'est pas raisonnablement possible, s'assurer que l'exposition est correctement contrôlée.
- S'assurer que les moyens de contrôle de l'exposition sont utilisés, que les équipements sont entretenus correctement et vérifiés et que les procédures sont respectées.
- Contrôler, si nécessaire, l'exposition aux solvants et mettre en place une surveillance médicale adaptée.
- Informer les employés des risques et des précautions à prendre pour protéger leur santé.
- Former les employés à l'utilisation des moyens de contrôle de l'exposition aux solvants et des équipements de protection nécessaires.

LES EMPLOYÉS DOIVENT:

- Coopérer avec leur employeur.
- Utiliser les moyens de contrôle de l'exposition et les équipements de protection fournis et signaler toute défaillance.
- Participer aux procédures de surveillance de la santé sur les lieux du travail si nécessaire.



European Solvents Industry Group

Av. E. Van Nieuwenhuysse 4 - Bte 2

B- 1160 Bruxelles

Tél. +32 2 676 73 07

Fax. +32 2 676 72 16

email: esig@cefic.be

www.esig.info/solvantsautravail

